## AFFAIRE Nº 9

## ADDUCTION d'eau de St-Denis (Logement pour le Chef de Station).

Le Maire donne lecture de la lettre de M. l'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées en date du 31 Octobre 1956.

PONTS & CHAUSSEES

DEPARTEMENT de la REUNION

Service

L'Ingénieur en Chef des Ponts & Chaus du Département de la Réunion

à Monsieur le MAIRE de la Commune de - SAINT-DENIS -

No d'ordre 0-4281/1820 P.C. du registre

OBJET: Adduction d'eau de ST DENIS Logement pour le Chef de Station

Monsieur le Maire,

Shite au voeu que vous aviez émis d'aménager un logement pour le Chef de la Station d'épuration de Saint-Denis, j'ai demandé à l'Entreprise d'effectuer ces travaux. Pour en permettre le réglement, il a été nécessaire d'établir un avenant dont je vous adresse ci-joint trois exemplaires pour signature et approbation par M. le Préfet. Je vous serais reconnaissant de m'en retourner un après accom-

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée./.

Signé: G. JAMME.

Le MAIRE. - Je passe la parole à M. LEJEUNE, Architecte de la Commune, qui a été chargé d'appréciende devis estimatif qui y a été adressé et qui s'élève à la somme de 2.145.924 R.

M. LEJEUNE. - MOnsieur le Maire, ce devis me paraît exagéré. Cette construction pourrait être faite moyennant le coût de 1.500.000 ...

Le MAIRE. - Mes Collègues, il conviendrait de charger notre Architecte de vérifier tous les élements de prix, d'en dresser un rapport qui sera soumis, à M. l'Ingénieur en Chef, pour avis. Le Conseil Municipal sera appelé à en délibérer lors de sa prochaine séance.

Ce qui est accepté à l'unanimité.